

RECEPTION CONTENEUR AU PORT- PROCESSUS EXPORT

Etape 1 : Contactez votre agent Maritime pour la réservation du transport maritime.

Etape 2 : Présentez le Bulletin de Réception à l'agent de sécurité Marsa Maroc au niveau de la Guérite d'entrée. Celui-ci y apposera un cachet portant la date d'entrée dudit conteneur.



A noter :

Le bulletin de réception doit porter l'entête et le cachet de la Compagnie maritime, le numéro du conteneur, spécifier plein ou vide et le visa douane pour les conteneurs pleins et citernes.

Etape 3 : Présentez-vous au magasinier Export muni de votre Bulletin de Réception pour compostage.

Etape 4 : Acheminez votre conteneur à la zone de déchargement désignée par Marsa Maroc pour déchargement de votre conteneur.

Etape 5 : Accomplissez vos formalités douanières, pour plus d'informations, contactez les services de la douane du Port de Casablanca.

Etape 6 : Récupérez votre facture, pour cela vous devez vous munir de votre « Bulletin de réception » et votre « DUM portant le Bon à Embarquer ».

A noter :

Si votre facture est à crédit : adressez-vous aux guichets de la facturation au niveau de l'Espace client du Terminal à Conteneur



Si votre facture est au comptant : adressez-vous aux guichets de la facturation (au 2 Bd des Almohades derrière la Marine Marchande) puis procédez à son règlement au niveau de la Cellule Recouvrement se trouvant au même endroit.

Etape 7 : Contactez votre Agent Maritime pour la programmation de l'embarquement de votre conteneur.

Conseils particuliers :

- ***Pour toute réclamation adressez-vous au Chef de Service présent sur le site 24h/24.***
- ***Pour les marchandises dangereuses prenez contact avec la Capitainerie pour les formalités de transit des produits dangereux et inflammables.***